REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES
UNIVALOM
Siège:



3269 Route de Grasse 06600 – ANTIBES Tél. 04.93.65.48.07

Nombre de membres
du Conseil Syndical
Légal : 38
Désignés :27
(dont 11 délégués avec voix
double soit un total de 38 voix)
Présents:14
Visio::0
Votants :22
Procuration3
Date de la convocation :
31 mars 2022

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 6 AVRIL 2022

Délibération 2022-18

OBJET: Affectation du résultat 2021

Le 6 avril 2022 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents:

Membres titulaires:

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, Françoise THOMEL, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDA, Christophe ULIVIERI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres suppléants :

Elisabeth DEBORDE déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Procurations:

Caroline JOUSSEMET donne procuration à Jean-Pierre DERMIT

Denise LAURENT donne procuration à Christophe ULIVIERI

Georges VAZIA donne procuration à Marion MUSSO

Membres excusés :

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Khéra BADAOUI, Emmanuel DELMOTTE, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;

Xavier WIIK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, déléguées de la Commission Syndicale;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Le Comité PREND ACTE de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Accusé de récaption en préfegure 20004608 <u>Enzyman 2001</u> lest<u>e</u> désigné en qualité de secrétaire.

Date de récele Rar porte en espesse à l'Assemblée :

Après avoir entendu la lecture du Compte Administratif de l'exercice 2021, Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte Administratif dudit exercice présente les résultats suivants :

	RESULTATS	Virement à la section d'Investisse ment	RESULTAT DE	Restes à Réaliser 2021	SOLDES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D		
				R		
INVESTISSEMENT	1 590 130,21 €		- 553 593,48 €€	-641 957,23 €	383 042,77 €	1 419 579,50 €
			- 555 555,48 €€	1 025 000,00 €		
FONCTIONNEMENT	2 670 062,94 €	0,00€	-143 072,80 €			2 526 990,14 €

Il doit être précisé que, suite à une erreur de plume dans la présentation du résultat d'investissement reporté de l'exercice 2020, le résultat de l'exercice 2021 doit être rectifié. En effet, il convient d'indiquer que l'excédent porté au compte R001 de la Section d'Investissement au Budget Primitif de l'année 2021 aurait dû être de 2 312 249,95 Euros, soit le montant figurant au Compte de Gestion de l'exercice correspondant, et non de 1 590 130,2 Euros. Par conséquent, le résultat cumulé de l'exercice 2021 est de $-553\,593,48$ Euros et non de $-1\,275\,713,22$ Euros. Ainsi, le montant à prendre en compte pour l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2021 est de 1 036 536,73 Euros.

Considérant que seul le résultat de la Section d'Exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement le cas échéant),

Ouï cet exposé, Après en avoir délibéré conformément à la loi, Le Comité syndical, A, l'unanimité

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT D'EXPLOITATION GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	2 526 990,14	
	€	
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00€	
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	0.00€	
Affectation à l'excédent reporté d'exploitation (c/R002)	2 526 990,14 €	
Total affecté au c/1068	0,00€	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	,,,,,	
Déficit à reporter (c/ D002) en dépenses d'exploitation	0,00€	

L'excédent d'investissement avant prise en compte du solde des Restes à Réaliser, soit 1 036 536,73 €, est affecté au compte R001 – « Excédents d'investissement reportés ».

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme, Le Président Valorisati

Jean LEONETTI

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20220406-2022-18-DE Date de télétransmission : 08/04/2022 Date de réception préfecture : 08/04/2022